

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 843

2 avril 2014

SOMMAIRE

Advanced Technics Properties SPF S.A.	40464	Euretpark S.A.	40458
Alba Properties S.A.	40420	Fondation Jeunes Scientifiques Luxem- bourg	40435
Aleman Cordero Galindo & Lee (Luxem- bourg) S.A.	40420	Fondation Jeunes Scientifiques Luxem- bourg	40427
ANAUDINE Spf S.A.	40420	GEFS Pan Europe Holding S.à r.l.	40441
Anci sàrl	40464	Girls in Tech Luxembourg	40431
Anglo Iron Ore Investments	40456	Hafnia Tankers (Lux) S.à r.l.	40434
Annibal S.A., SPF	40431	Hantong Europe S.à r.l.	40427
Ascari SA	40421	Meritor Luxembourg S.à r.l.	40462
Assurfin s.à r.l.	40454	Mike S.A.	40434
Bejaksa SPF S.A.	40430	Novadelta Luxembourg	40462
Bejaksa SPF S.A.	40456	Novocure Luxembourg	40461
BSGoodS Luxembourg & DGM Academy	40443	OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l.	40437
BSGoodS Luxembourg S.A.	40443	OVIVO Luxembourg S.à r.l.	40424
Coccinelle	40418	Palais S.A.	40462
Compagnie de Plâtrerie et de Façades S.à r.l.	40461	Pama Invest S.A.	40433
Domtar Luxembourg 2 Sàrl	40447	SHIP Investor & Cy S.C.A.	40447
Effects S.A.	40445	Sterling Holdings S.A.	40435
Erinen S.A.	40418	VEH S.à r.l.	40421
		Vinala Holding S.A.-SPF	40433

Erinen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 107.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 février 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014019552/11.

(140024707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Coccinelle, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1317 Luxembourg, 13, rue Sainte Catherine.
R.C.S. Luxembourg F 9.827.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Dora Morais
2. Sonja Laubach
3. Elisa Rocha Prates
4. Carla Cardoso
5. Maria Simões

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination: Coccinelle
une association sans but lucratif

Art. 2. L'association a pour objet:

1. Organisation d'événements et activités récréatives diverses pour enfants et adultes
 - bals de carnaval pour les enfants
 - coloriage des oeufs de Pâques
 - rencontres multiculturelles
 - théâtre, danse, jeux de piste...

2.1. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 1317, 13 rue St. Catherine. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association Coccinelle

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé et membre peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,
- si d'une manière quelconque ils ont porté gravement atteinte aux intérêts de l'Association

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

L'associé ou le membre démissionnaire ou exclu et ses ayants droit n'ont aucun droit ni sur son patrimoine ni sur le fonds social de l'Association. Il ne peut réclamer le remboursement des cotisations payées.

Art. 10. La cotisation annuelle des membres est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut dépasser 30 EUR. Celle des associés est de 15 EUR.

IV. Assemblée générale

Art. 11. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale qui se compose de tous les membres se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande par écrit au conseil d'administration d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 12. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 13. L'assemblée générale qui connaît tous les problèmes sociaux, au sujet desquels elle fixe les directives à suivre, doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts
- nomination et révocation des administrateurs et commissaires aux comptes approbation des budgets et comptes

V. Administration

Art. 14. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de cinq ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Le conseil d'administration établit tous les règlements d'ordre interne de la confédération qu'il juge utiles.

Art. 15. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 16. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 17. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 18. Tout nouveau membre de l'Association, seront tenu de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 19. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 20. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 21. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 22. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

Art. 23. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 24. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 25. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2014017729/107.

(140017799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Aleman Cordero Galindo & Lee (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.908.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de façon extraordinaire à Luxembourg en date du 24 janvier 2014.

Les mandats de Monsieur Jaime Eduardo ALEMAN (Avocat) avec adresse professionnelle à East Street 53rd, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Marbella, Panama, Republic of Panama, Monsieur Anibal GALINDO (Avocat), avec adresse professionnelle à East Street 53rd, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Marbella, Panama, Republic of Panama, Madame Chantai KEEREMAN (Juriste), avec adresse professionnelle à L-2165 Luxembourg au 22-24, rives de Clausen, Monsieur Camille J. PAULUS (Conseiller Economique) avec adresse privée à L-7210 Helmsange au 5, rue de l'Alzette, en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex BENOY (réviseur d'entreprises) en tant que commissaire aux comptes, avec adresse privée à L-2538 Luxembourg au 1, rue Simmer, ont été renouvelés, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014021298/16.

(140025676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Alba Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 117.426.

EXTRAIT

Mme Andrea DENNIS a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALBA PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014021297/13.

(140025305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

ANAUDINE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.290.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 février 2014

- Monsieur Christian KNAUFF, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l. en remplacement de Monsieur Gerard VAN HUNEN qui occupait jusqu'alors cette fonction.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014021304/15.

(140025844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Ascari SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 130.613.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 novembre 2013

Seconde résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 11 A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASCARI S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014021321/15.

(140025597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

VEH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 1, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.975.

—
STATUTS

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Hervé DAMPURÉ, chauffeur, né le 5 août 1967 à Saint-Jean-d'Angély (France), demeurant à L-3350 Leudelange, 12, rue du Cimetière; et

2. Madame Véronique FAVRAUD, épouse DAMPURÉ, commerçante, née le 24 novembre 1968 à Poissy (France), demeurant à L-3350 Leudelange, 12, rue du Cimetière.

Lesquelles parties comparantes, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "VEH S.à r.l.", laquelle sera régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Art. 2. La société a pour objet la vente d'articles de papeterie, librairie, journaux, tabac, boissons alcoolisées et non alcoolisées à emporter et divers autres articles de la branche.

Elle pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi et les présents statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social et qui se tiendra après expiration du droit de préemption des associés. Les transmissions de parts sociales à cause de mort à des non-associés sont subordonnées à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant la totalité des droits appartenant aux survivants. Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

L'associé qui souhaite céder tout ou partie de ses parts sociales à un tiers doit avant tout agrément, transmettre une offre de cession à ses coassociés qui disposent d'un droit de préemption. Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit aux autres associés, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Toute offre de cession de parts sociales se fera par lettre recommandée adressée à la gérance; cette offre contiendra le nom du cessionnaire proposé s'il existe, ainsi que le nombre de parts sociales objet de l'offre de cession. La gérance communiquera par lettre recommandée aux coassociés le calcul de valeur des parts sociales établi conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en les invitant à faire savoir dans un délai de six (6) mois s'ils sont disposés à acquérir les parts sociales au prix fixé. En cas de désaccord sur le prix de cession des parts sociales objet de l'offre de cession, il sera fixé par les tribunaux. L'absence de réponse des coassociés endéans ce délai de six (6) mois sera considéré comme renonciation à leur droit de préemption.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- a décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. L'exercice social court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze (15) jours qui précéderont son approbation.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 19. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Autorisation de commerce - activités réglementées

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la société doit être au préalable en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre possible l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Hervé DAMPURÉ, prénommé	80
2) Madame Véronique FAVRAUD, épouse DAMPURÉ, prénommée	20
TOTAL: cents parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié par une attestation bancaire au notaire soussigné qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 1, route d'Arlon

2. Est nommé comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Véronique FAVRAUD, épouse DAMPURÉ, commerçante, née le 24 novembre 1968 à Poissy (France), demeurant à L-3350 Leudelange, 12, rue du Cimetière.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: H. Dampuré, V. Favraud et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 janvier 2014. LAC/2014/3168. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017704/155.

(140019890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

OVIVO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.614.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-eighth of January.

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GL&V Canada Inc., a company existing and formed under the laws of Canada having its registered office at 2001 McGill College Avenue, Suite 2100, Montréal, Québec, Canada, H3A 1G1, registered under the Canadian corporation number 4424981,

here represented by Mr Daniel GODINHO, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 23, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Ovivo Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies register, Luxembourg under the number B 158.614 (the Company).

The Company was incorporated on January 24, 2011 by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, then residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated April 29, 2011, number 855. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, dated December 10, 2012 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dated April 3, 2013, number 787.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of three million six hundred two thousand eight hundred sixty Canadian Dollars (CAD 3,602,860.-) so as to raise it from its present amount of eleven million one hundred and ninety-eight thousand eight hundred Canadian Dollars (CAD 11,198,800.-) to fourteen million eight hundred one thousand six hundred sixty Canadian Dollars (CAD 14,801,660) by the issue of three million six hundred two thousand eight hundred sixty (3,602,860) new shares (the New Shares), each such New Share having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of association.

Subscription

All the New Shares are subscribed by GL&V Canada Inc., prenamed, and paid up by:

(a) a contribution in cash amounting to ten million six hundred fifty-seven thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 10,657,500.-) being the counter value in Canadian Dollars of the seven million euro (EUR 7,000,000.-) effectively contributed in cash by GL&V Canada Inc. to the Company using the exchange rate of EUR/CAD as of January 23, 2014, of which (i) an amount of two million one hundred thirty-one thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 2,131,500.-)

shall be allocated to the Company's share capital and (ii) an amount of eight million five hundred twenty-six thousand Canadian Dollars (CAD 8,526,000.-) shall be allocated to the Company's share premium account; and

(b) a contribution in kind consisting in all one hundred eighty-eight thousand one hundred eighty (188,180) shares in the capital of GL&V Sweden AB, a limited liability company with its registered office at Liljholmsvägen 14, 117 61 Stockholm, Stockholm, Sweden and registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556556-5842 (the Contributed Shares).

The above contribution in kind has been dealt with a valuation report issued by the management of the Company, which (i) certifies that the total value of the contribution in kind is at least equal to the value of the New Shares issued in consideration to the Contributed Shares, together with a share premium amounting to five million eight hundred eighty-five thousand four hundred forty-three Canadian Dollars and seventy-four cents (CAD 5,885,443.74) and (ii) valued the Contributed Shares at an amount of seven million three hundred fifty-six eight hundred three Canadian Dollars and seventy-four cents (CAD 7,356,803.74), being the counter value in Canadian Dollars of the Contributed Shares using the exchange rate of SEK/CAD as of January 22, 2014, of which (i) an amount of one million four hundred seventy-one thousand three hundred sixty (CAD 1,471,360.-) shall be allocated to the Company's share capital and (ii) an amount five million eight hundred eighty-five thousand four hundred forty-three Canadian Dollars and seventy-four cents (CAD 5,885,443.74) shall be allocated to the Company's share premium account.

Evidence of the transfer of the Contributed Shares has been given to the undersigned notary by a copy of a share purchase agreement dated 24 January 2014.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, as a consequence of the above-resolved share capital increase, which shall henceforth be read as follows:

5.1. The Company's share capital is set at fourteen million eight hundred one thousand six hundred sixty Canadian Dollars (CAD 14,801,660) represented by fourteen million eight hundred one thousand six hundred sixty (14,801,660) (the "Shares"), each having a par value of one Canadian dollar (CAD 1.00.-) and having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand two hundred euros (EUR 5,200.-).

The total amount of the Capital increase is valued at EUR 11,887,547.27.-

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GL&V Canada Inc., une société constituée et régie par les lois du Canada, ayant son siège social au 2001 McGill College Avenue, Suite 2100, Montréal, Québec, Canada, H3A 1G1, immatriculée auprès du registre des sociétés canadiennes sous le numéro 4424981,

ici représentée par Monsieur Daniel GODINHO, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 23 janvier 2014.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Ovivo Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.614 (la Société).

La Société a été constituée en date du 24 janvier 2011 par un acte du notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, alors résident à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations daté du 29 avril 2011, numéro 855. Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître

Jean SECKLER, résident à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg, daté du 10 décembre 2012 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations daté du 3 avril 2013, numéro 787.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois millions six cent deux mille huit cent soixante Dollars Canadiens (CAD 3.602.860.-), de façon à l'accroître de son montant actuel de onze million cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cents Dollars Canadiens (CAD 11.198.800.-) à quatorze millions huit cent un mille six cent soixante Dollars Canadiens (CAD 14.801.660.-) par l'émission de trois millions six cent deux mille huit cent soixante (3.602.860.-) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1.-) et ayant les mêmes droits et obligations que ceux déterminés dans les statuts de la Société.

Souscription

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est souscrit par GL&V Canada Inc., prénommée, et payé par:

(a) un apport en numéraire d'un montant de dix millions six cent cinquante-sept mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 10.657.500.-) étant la contre-valeur de l'apport en numéraire d'un montant de sept millions euros (EUR 7.000.000.-) fait par GL&V Canada Inc. à la Société au taux d'échange EUR/CAD en date du 23 janvier 2014, lequel est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de deux millions cent trente et un mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 2.131.500.-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de huit millions cinq cent vingt-six mille Dollars Canadien (CAD 8.526.000.-); et

(b) un apport en nature des cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt (188,180) actions du capital social de GL&V Sweden AB, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Liljholmsvägen 14, 117 61 Stockholm, Stockholm, Suède et immatriculée auprès du Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556556-5842 (les Actions Apportées).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société qui (i) certifie que la valeur totale de l'apport en nature est au moins égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie des Actions Apportées, augmentée de la prime d'émission d'un montant de cinq millions huit cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quarante-trois Dollars Canadiens et soixante-quatorze sous (CAD 5.885.443,74) et (ii) évalue la valeur des Actions Apportées à un montant de sept millions trois cent cinquante-six mille huit cent trois Dollars Canadiens et soixante-quatorze sous (CAD 7.356.803,74) lequel est alloué (i) au capital social de la Société pour un montant d'un million quatre cent soixante et onze mille trois cent soixante Dollars Canadiens (CAD 1.471.360.-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de cinq millions huit cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quarante-trois Dollars Canadiens et soixante-quatorze sous (CAD 5.885.443,74).

Une copie du contrat de vente daté du 24 janvier 2014 mettant en évidence le transfert des Actions Apportées a été remise au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

5.1. Le capital social de la Société est de quatorze millions huit cent un mille six cent soixante Dollars Canadiens (CAD 14.801.660.-), représenté par quatorze millions huit cent un mille six cent soixante (14.801.660.-) parts sociales, d'une valeur d'un Dollar Canadien (CAD 1,00.-) chacune (les "Parts Sociales"), ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille deux cents euros (EUR 5.200,-).

Le montant total de l'augmentation est évalué à EUR 11.887.547,27-.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Daniel GODINHO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 janvier 2014. Relation GRE/2014/445. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014018333/154.

(140021690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

Fondation Jeunes Scientifiques Luxembourg, Fondation.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg G 89.

—
Relevé du bilan de caisse de l'exercice 2008

Rapport financier de la fondation pour l'exercice 2008

Recettes		Dépenses	
Ancien solde au 31.12.07	22.566,92 €	Frais de compte	3,00 €
Dons Promoteurs	50,00 €	Frais de Port	1,00 €
Intérêts	0,00 €	Nouveau solde au 31 décembre 2008	22.612,92 €

Budget pour l'exercice 2009

Recettes	
Dons	75 €
Total	75 €
Dépenses	
Frais de compte	- 6 €
Total	- 6 €
Résultat de l'exercice	69 €

Référence de publication: 2014019581/21.

(140023805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Hantong Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.439.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth of January,

Before Us, Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

Jiangsu Hantong Group Co. Ltd, a company incorporated and existing under the laws of China and having its registered office at 20/F, Wenjing International Hotel, No 55, Shiji Avenue, Nantong City China, here represented by Mr. Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo by virtue of a proxy under private seal given in Nantong Jiangsu Province on January 23rd, 2014,

which proxy, after having been initialled and signed in due form by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party states being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HANTONG EUROPE S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and holding all issued five thousand shares (5.000) of the Company so that the legally required majority is reached.

The Company has its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on March 29th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1405 dated June 6th, 2012.

The Articles of the Company have not been amended since.

The Company's share capital is presently set at five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) divided into five thousand (5.000) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Amendment of article 3 of the Articles of Incorporation in order to introduce the paragraph 3.1 with the following wording:

“The object of the Company is the import and export of ships and products of marine engineering and all other equipments relating to this. ”.

(3) Subsequent amendment of article 3 of the Company’s articles of association;

(4) Miscellaneous.

The appearing party states that the present assembly has been regularly convened and that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

All the share capital of the Company being present or duly and validly represented at the present Meeting, the Meeting expressly waives any requirement which may be contained in the articles of association of the Company (the Articles) or otherwise, with respect to the convening notices, the Shareholders represent or duly and validly represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having had due and perfect knowledge of the Agenda which was communicated to them in advance of such Meeting.

Second resolution

The shareholders resolves to amend article 3 of the Articles of Incorporation in order to introduce the paragraph 3.1 with the following wording:

“The object of the Company is the import and export of ships and products of marine engineering and all other equipments relating to this.”.

Third resolution

The shareholders resolves consequently to the second resolution, that article 3 will henceforth have the following wording:

“ Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the import and export of ships and products of marine engineering and all other equipments relating to this activity.

3.2 The object of the Company is also the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.6 The company may develop immovable property as well as any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, all in the broadest sense, as well as the management and development, permanently and temporarily of the portfolio created for this purpose. ”

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am zwanzigsten Januar.

Vor der unterzeichnenden Notarin Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Jiangsu Hantong Group Co. Ltd, eine Gesellschaft gegründet nach chinesischem Recht mit Sitz in 20/F, Wenjing International Hotel, No 55, Shiji Avenue, Nantong City, China, hier vertreten durch Herrn Erwin VANDE CRUYS, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Nantong Jiangsu Province am 23. Januar 2014,

welche Vollmacht von der Partei und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt um mit derselben der Formalität der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Diese Komparentin erklärt, dass sie Inhaber aller fünftausend (5.000) Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „HANTONG EUROPE S.à r.l.“ ist und somit die gesetzlich festgelegte Mehrheit von fünfund-siebzig Prozent (75%) erreicht ist.

Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch die Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 29. März 2012, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ unter der Nummer 1405 vom 6. Juni 2012. Die Statuten der Gesellschaft wurden nicht abgeändert.

Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000.-) und ist eingeteilt in fünftausend (5.000) Anteilen zu je einhundert Euro (EUR 100.-).

Der Komparent, der das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt hat den unterzeichnenden Notar gebeten folgende Tagesordnung zu beurkunden:

Tagesordnung

1. Verzicht auf schriftliche Einberufung;
2. Abänderung von Artikel 3 der Satzung um einen neuen ersten Absatz hinzuzufügen welchen folgenden Wortlaut hat:

“ **3.1.** Der Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export von Schiffen und Produkten betreffend das marine Engineering und anderen Materialien in Verbindung mit dieser Aktivität.”

3. Abänderung von Artikel 3 der Statuten;
4. Verschiedenes.

Der Komparent erklärt, dass die Versammlung formgerecht einberufen wurde und dass der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Da das ganze Gesellschaftskapital der Gesellschaft, gegenwärtig ist oder rechtmäßig in dieser Versammlung vertreten ist, verzichtet die Versammlung ausdrücklich auf jede Formalitäten die in der Satzung der Gesellschaft oder sonstwo vorgesehen sind in Bezug auf die schriftliche Einberufung. Die gegenwärtigen und gültig vertretene Gesellschafter, erklären ausdrücklich Kenntnis des Agenda gehabt zu haben, welches Ihnen vorher übermittelt und mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 3 der Satzung abzuändern um einen neuen ersten Absatz hinzuzufügen welchen folgenden Wortlaut hat:

“ **3.1.** Der Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export von Schiffen und Produkten betreffend das marine Engineering und anderen Materialien in Verbindung mit dieser Aktivität.”

Dritter Beschluss

Aufgrund der zweiten Resolution, beschliesst der alleinige Gesellschafter, Artikel 3, wie folgt abzuändern:

„ Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Der Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export von Schiffen und Produkten betreffend das marine Engineering und anderen Materialien in Verbindung mit dieser Aktivität.

3.2. Der Gegenstand der Gesellschaft ist desweiteren der Erwerb von Beteiligungen in irgendwelcher Form an Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, Rentenwerte, Geldmarkteinlagen und

andere Schuldtitel aller Art durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder sonstwie erwerben, und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Sie kann an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht aller Gesellschaften oder Unternehmen teilnehmen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Bestands von Patenten oder anderen geistigen Eigentumsrechten jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.3. Die Gesellschaft kann Darlehen jeder Art aufnehmen, außer auf dem Wege von öffentlichen Angeboten. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierung, Schuldscheine, Anleihen und Rentenwerte, sowie jede Art von Schuldtiteln und/oder Dividendenpapieren ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel verleihen, einschließlich, ohne Begrenzung, die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten und/oder Emissionen von Schul- oder Dividendenpapieren an ihre Zweigunternehmen, angegliederte Gesellschaften und/oder jede andere Gesellschaft. Die Gesellschaft kann in Bezug auf ihr gesamtes oder teilweises Vermögen ebenfalls Sicherheiten leisten; sie kann verpfänden, übertragen, belasten oder sonstwie Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und Vereinbarungen und/oder den Verpflichtungen und Vereinbarungen jeder anderen Gesellschaft nachzukommen, und sie im Allgemeinen zu eigenem Nutzen und/oder zum Nutzen jeder anderen Gesellschaft oder Person abzusichern. In keinem Fall wird die Gesellschaft regulierten Aktivitäten des Finanzsektors nachgehen.

3.4. Mit dem Ziel einer effizienten Verwaltung kann sich die Gesellschaft im Allgemeinen in Bezug auf ihre Anlagen aller Techniken und Instrumente bedienen, einschließlich der Techniken und Instrumente, die dazu konzipiert sind, die Gesellschaft gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.5. Die Gesellschaft darf alle Handels-, Finanz- und Gewerbetätigkeiten und alle Transaktionen auf unbeweglichem oder beweglichem Eigentum ausführen, die dazu bestimmt sind, ihren Gesellschaftszweck zu fördern oder die sich auf ihren Gesellschaftszweck beziehen.

3.6. Die Gesellschaft darf Geschäfte bezüglich unbewegliches Vermögen abwickeln, sowohl als auch industrielle, kommerzielle, finanzielle, persönliche oder Geschäfte, die direkt oder indirekt in Bezug stehen mit der Entstehung, dem Management oder der Finanzierung im weitesten Sinn, sowohl als auch mit dem dauerhaft oder zeitweiligen Management und der Entwicklung des dafür gegründeten Geschäftsbereichs.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der Unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache in Wort und Schrift mächtig ist, erklärt, dass auf Anfrage der erschienenen Personen, die Urkunde in Englisch abgefasst wurde mit einer hierauf folgenden Deutschen Übersetzung. Bei etwaigen Unterschieden zwischen der englischen und deutschen Fassung, hat die englische Fassung Vorrang.

Nachdem die gegenwärtige Urkunde dem Vertreter der Erklärenden vorgelesen wurde, wurde diese von ihm gemeinsam mit dem Notar unterschrieben.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2014. LAC/2014/3775. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2014.

Référence de publication: 2014018112/171.

(140021742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

Bejaksa SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.639.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2014

1. les démissions, avec effet au 30 janvier 2014, de Monsieur Michel Lenoir, Madame Stéphanie Colleaux et M. François Lanners en tant qu'administrateurs de la Société sont acceptés.

2. Monsieur Philippe Lambert, expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass, Monsieur Alain Renard, administrateur de sociétés, demeurant au 17, rue Eisenhower, L- 8321 Olm et Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg sont nommés administrateurs, avec effet au 30 janvier 2014, en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

3. la démission de son mandat de Commissaire de FIN-CONTROLE est actée avec effet au 30 janvier 2014.

4. la société à responsabilité limitée FISCOGES, ayant son siège social à L-8362 Grass, 4 rue de Kleinbettingen est nommée Commissaire, avec effet au 30 janvier 2014. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

5. le siège social de la société est transféré, avec effet au 30 janvier 2014, du 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 41 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme

BEJAKSA S.A., SPF

Référence de publication: 2014021342/24.

(140025999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Annibal S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.593.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 17 janvier 2014

1. Monsieur Edgard Jr Vermeersch, né le 2 décembre 1976 à Gent (Belgique) et demeurant au 1 Rue Goethe L-1637 Luxembourg, est cooptée en remplacement de Monsieur Grégory GUISSARD. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2014.

2. Monsieur Edgard Jr Vermeersch est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014021306/15.

(140025635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Girls in Tech Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg F 9.828.

—
STATUTS

Les membres fondateurs

Katarzyna Kolodziejczyk

Née le 27/10/1981 à Blachownia, Pologne

Community & customer experience manager, Polonaise

84 rue de la Semois

L-2533 Luxembourg

Bianchini Laurence

Née le 14/01/1984 à Paris, France

Responsable des partenariats, Française

19 rue Nicolas Welter, L-5256 Sandweiler, Luxembourg

Gervis (née Leclercq) Marie-Adelaïde

née le 21/10/1982 à Paris

Directrice commerciale, Française

80 Val Sainte Croix

L-1370 Luxembourg

Thiriet Marina,

née le 10/07/1981 à Lunéville France

Consultante, Française

120 Avenue André Malraux

57000 Metz, France

Pasa Adina,

née le 09/08/1973 à Bacau, Roumanie

Consultante en média sociaux, Roumaine

57 Val Sainte croix

L-1371 Luxembourg

Créent par la présente une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite, et arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Girls in Tech Luxembourg».

Elle a son siège à
c/o The Impactory
29a boulevard Grande-Duchesse Charlotte
1331 Luxembourg
Luxembourg

Le siège pourra être transféré à n'importe quel autre lieu du Grand-Duché sur simple décision du Conseil d'Administration.

Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales compatibles avec son objet. Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable d'une assemblée générale.

L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute en tout temps

Art. 2. L'association a pour objet la promotion des femmes dans le secteur de l'information et de la communication ainsi que dans l'entrepreneuriat technologique au Grand Duché du Luxembourg.

Ces activités portent sur l'organisation d'actions de sensibilisation, l'organisation d'événements, le support au développement de carrière et des activités associées à son objet.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et extraordinairement,

chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation de l'assemblée générale se fait au moins trente jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive ou courrier électronique, devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. L'assemblée générale doit délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 12. Toutes les questions non prévues aux présents statuts et notamment la modification des statuts sont régies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Art. 13. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une année par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose au moins d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Art. 14. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion ou de disposition qui intéressent l'administration sociale, dans le sens le plus large. Il a dans sa compétence

tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale. Il peut, entre autres, recevoir toutes sommes et valeurs; conclure tous actes, marchés et contrats; prendre ou donner bail, sous-louer, acquérir, aliéner, échanger tous biens meubles et tous biens immeubles nécessaires pour réaliser l'objet social; accepter legs; consentir tous prêts ou contracter tous emprunts, avec ou sans garantie, en une ou plusieurs fois, ainsi que toutes

les ouvertures de crédit; consentir et accepter tous gages et nantissements et toutes hypothèques; confier tous pouvoirs à des mandataires de son choix. L'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

Art. 15. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents.

Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 16. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 17. Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures (président et un membre en fonction) sont nécessaires.

Art. 18. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du réviseur de caisse. À fin d'examen, l'assemblée désigne un réviseur de caisse. Le mandat de celui-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 19. La dissolution est prononcée par l'assemblée générale et le solde excédentaire de l'actif social reviendra au compte d'une association au choix de l'assemblée générale.

Art. 20. Les ressources de l'association comprennent notamment: les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur.

Art. 21. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Fait à Luxembourg, le 10 Janvier 2014.

Gervis Marie-Adélaïde / Thiriet Marina / Pasa Adina / Katarzyna Kolodziejczyk / Bianchini Laurence

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2014017730/107.

(140017808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Pama Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.630.

En date du 20 janvier 2014, Me Jean Brucher, en sa qualité d'associé de Brucher Thieltgen & Partners, établi à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden, a résilié avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société Pama Invest S.A., RCS Luxembourg B 109.630.

En conséquence, conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Me Jean Brucher, en sa qualité d'associé de Brucher Thieltgen & Partners, informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 1^{er} mars 2012 pour une durée indéterminée avec la société Pama Invest S.A..

Pour extrait conforme

Me Jean Brucher

Référence de publication: 2014021696/14.

(140025366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Vinala Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.583.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «VINALA HOLDING S.A.-SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 janvier 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 février 2014. Relation: EAC/2014/1763.

- que la société «VINALA HOLDING S.A.-SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86 583,

constituée suivant acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 943 du 20 juin 2002. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1337 du 29 juin 2010,

se trouve à partir de la date du 30 janvier 2014 définitivement liquidée, l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 20 décembre 2013 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014021841/26.

(140025713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Mike S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.127.

La société prend acte du changement d'adresse de Monsieur Dominique STIEGLER, administrateur et administrateur délégué, demeurant désormais à B-4210 Burdinne, rue de la Petite Rée, 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 10 février 2014.

Dominique STIEGLER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014021638/13.

(140025860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Hafnia Tankers (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.465.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 janvier 2014

En date du 29 janvier 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Eric BARTNES, né le 9 juin 1959 à Trondheim, Norvège, avec adresse professionnelle au 10, Slyngeveien, 0376 Oslo, Norvège, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Frederick Edward Maconchy LEE, né le 22 janvier 1977 à Londres, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 15, Sedlescombe Road, SW6 1 RE Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Peter STOKES, né le 21 juin 1950 à Bromley, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 50, Wilton Avenue, 04 2HY Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Jesper KJAEDEGAARD, né le 22 mai 1950 à Gladsaxe, Danemark, avec adresse professionnelle au Mohammad Abdul Rahim Mahammad Alali, Villa-17, 363- 15 UMMSOUM, Post Box 37134, Dubai, Emirats arabes unis, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Jasvinder KHAIRA, né le 18 avril 1981 à Singapour, avec adresse professionnelle au Mulberry Street, apt. 3, NY 10012-4288 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Octavian POPESCU, né le 24 mai 1982 en Roumanie, avec adresse professionnelle au Flat 3, 136 Gloucester placem Camden City, NQ1 Londres, RoyaumeUni, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Robert JORDAN IV, né le 10 août 1972 à Washington D.C., EtatsUnis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 157E, 18th street, apt. 5H, NY 10003- 2411 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Gregory GEILING, né le 10 janvier 1972 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 993, Park Avenue, apt. 7N, NY 10028-0809 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Ted KALBORG, né le 17 mars 1951 à Perstorp, Suède, avec adresse professionnelle au 22, Pelham Crescent, SW7 2NR Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de classer le gérant unique actuel, John SUTHERLAND, en tant que gérant B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Hafnia Tankers (Lux) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014019610/41.

(140024662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Fondation Jeunes Scientifiques Luxembourg, Fondation.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg G 89.

—
Relevé du bilan de caisse de l'exercice 2009

Rapport financier de la fondation pour l'exercice 2009

Recettes		Dépenses	
Ancien solde au 31.12.08	22.612,92 €		
Dons Promoteurs	75,00 €		
Intérêts	0,00 €	Nouveau solde au 31 décembre 2009	22.687,92 €

Budget pour l'exercice 2010

Recettes		
Dons		350 €
Total		350 €
Dépenses		
Don à AJSL		- 10.000 €
Frais de compte		- 6 €
Total		- 10.006 €
Résultat de l'exercice		- 9.656 €

Référence de publication: 2014019580/22.

(140023804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Sterling Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.775.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of January.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Sterling Holdings S.A, a société anonyme having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 104.775 (the "Absorbing Company"),

represented by Me Nora Filali, avocat, residing in Luxembourg, acting in her capacity as proxyholder of the board of directors of the Absorbing Company,

pursuant to a proxy dated 19 December 2013, which remained attached to the merger proposal received by the undersigned notary on 20 December 2013.

The appearing party requested the undersigned notary to state as follows:

1. that the merger proposal between the Absorbing Company, as absorbing company, and Sterling Sub Holdings S.A., a société anonyme having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 104.772 (the "Absorbed Company"), as absorbed company, was published in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3304 of 28 December 2013 (the "Merger Proposal");

2. that article 3 of the Merger Proposal provides that the merger between the Absorbed Company and the Absorbing Company shall become effective one month after the publication of the Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and thus the merger between the merging companies took effect on 28 January 2014;

3. that pursuant to article 267(1) a), b) and c) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Merger Proposal, the annual accounts of the last three financial years and the accounting statement as at 15 December 2013, where relevant, of each of the merging companies have been made available at the registered office of each of the merging companies at least one month before the effective date of the merger between the merging companies;

4. that none of the shareholders of the Absorbing Company has requested that a general meeting be called pursuant to article 279(1)c) of the Law; and

5. that the Absorbed Company ceased to exist.

A certificate of each of the merging companies certifying the availability of the documents and the absence of convening of a general meeting of the Absorbing Company pursuant to article 279(1) c) of the Law, which after having been initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has thus requested the undersigned notary to issue the present certificate pursuant to article 273 of the Law.

Statement

Pursuant to article 273 of the Law, the undersigned notary hereby declares that she made the necessary verifications and certifies the existence and the validity of acts and formalities to be carried out by the merging companies and that in consequence the conditions of article 279 of the Law have been fulfilled.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Sterling Holdings S.A., une société anonyme, avec siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.775 (la «Société Absorbante»),

représentée par Me Nora Filali, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la Société Absorbante,

en vertu d'une procuration datée du 19 décembre 2013, laquelle est restée annexée au projet de fusion reçu par le notaire soussigné, en date du 20 décembre 2013.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. que le projet de fusion entre la Société Absorbante, comme société absorbante, et Sterling Sub Holdings S.A., une société anonyme, avec siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.772 (la «Société Absorbée»), comme société absorbée, a été publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3304 du 28 décembre 2013 (le «Projet de Fusion»);

2. que la clause 3 du Projet de Fusion prévoit que la fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante un mois après la publication du Projet de Fusion dans le Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et que donc la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes en date du 28 janvier 2014;

3. que conformément à l'article 267 (1) a), b) et c) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), le Projet de Fusion, les comptes annuels des trois derniers exercices, et l'état comptable au 15 décembre 2013 dans la mesure où ils existent, de chacune des sociétés fusionnantes ont été rendus disponibles au siège social de chacune des sociétés fusionnantes au moins un mois avant la date à laquelle la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes;

4. qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a demandé la convocation d'une assemblée générale sous l'article 279 (1) c) de la Loi.

5. que la Société Absorbée a cessé d'exister.

Une attestation de chacune des sociétés fusionnantes certifiant la disponibilité desdits documents et l'absence d'une demande de convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante sous l'article 279 (1) c) de la Loi, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a donc requis le notaire instrumentaire d'émettre le présent certificat conformément à l'article 273 de la Loi.

Déclaration

Conformément à l'article 273 de la Loi, le notaire instrumentaire déclare qu'il a effectué les vérifications nécessaires et certifie l'existence et la validité des actes et formalités incombant aux sociétés fusionnantes et de ce fait que les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une tradition en français; à la demande de cette même partie, la version anglaise prévaudra en cas de différences entre la version anglaise et la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée, le mandataire de la société mentionnée ci-avant, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: FILALI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29/01/2014. Relation: EAC/2014/1480. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2014.

Référence de publication: 2014017606/100.

(140020450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.517.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.551 (the Sole Shareholder);

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

These appearing parties, represented as said before, declare and request the notary to act:

- OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and in the course of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated on November 8, 2013 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company)

- That the appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of the said company.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that the subscription made in the deed of incorporation of the Company dated November 8, 2013, reference L13019311, published in the Mémorial C under n° 3282 dated 24 December 2013, by the Sole Shareholder has to be rectified and English and French versions shall be read as follows:

English version

"Subscription - Payment

Thereupon OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., prenamed and represented as described above, declares to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) newly issued class A shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of twenty-five million nine hundred and fourteen thousand seven hundred and one euro and fourteen cents (EUR 25,914,701.14) consisting of the twelve thousand five hundred (12,500) class A

shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Unicity Intermediate Shares) it holds in the share capital of OCM Luxembourg Unicity Intermediate Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Unicity Intermediate), having a net worth of twenty-five million nine hundred and fourteen thousand seven hundred and one euro and fourteen cents (EUR 25,914,701.14).

The contribution in kind of the Unicity Intermediate Shares to the Company, in an aggregate amount of twenty-five million nine hundred and fourteen thousand seven hundred and one euro and fourteen cents (EUR 25,914,701.14), is to be allocated as follows:

(i) an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(ii) an amount of twenty-five million seven hundred and sixty-two thousand forty-two euro and thirty-five cents (EUR 25,762,042.35) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the class A shares; and

(iii) the remainder, i.e. an amount of one hundred and forty thousand one hundred and fifty-eight euro and seventy-nine cents (EUR 140,158.79) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The value of the contribution of the Unicity Intermediate Shares has been certified to the undersigned notary by one certificate dated on October 11, 2013 issued by the management of the Sole Shareholder and respectively acknowledged and approved by the management of Unicity Intermediate which state in essence that:

1. The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Unicity Intermediate Shares, which it owns free of any encumbrances;

2. based on generally accepted accountancy principles, the net worth of the Unicity Intermediate Shares contributed to the Company is valued at least at twenty-five million nine hundred and fourteen thousand seven hundred and one euro and fourteen cents (EUR 25,914,701.14);

3. no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of the Unicity Intermediate Shares to the Company exist; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Unicity Intermediate Shares to the Company have been or will be accomplished by the management of the Sole Shareholder.

The Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.”

French version

«Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., précitée, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A nouvellement émises de la Société et de les libérer entièrement par un apport en nature d'une valeur totale de vingt-cinq millions neuf cent quatorze mille sept cent un euro and quatorze cents (EUR 25,914,701.14) qui se compose de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Unicity Intermediate) qu'il détient dans le capital social de OCM Luxembourg Unicity Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Unicity Intermediate), ayant une valeur nette d'au moins vingt-cinq millions neuf cent quatorze mille sept cent un euro and quatorze cents (EUR 25,914,701.14).

L'apport en nature des Parts Sociales à la Société d'un montant total de vingt-cinq millions neuf cent quatorze mille sept cent un euro and quatorze cents (EUR 25,914,701.14) sera affecté comme suit:

(i) un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est affecté au compte de capital social de la Société;

(ii) un montant de vingt-cinq millions sept cent soixante-deux mille et quarante-deux euro et trente-cinq cents (EUR 25,762,042.35) est affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe A; et

(iii) la différence, c'est-à-dire, un montant de cent quarante mille cent cinquante-huit euro et soixante-dix-neuf cents (EUR 140.158,79) est affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport des Parts Sociales a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 11 octobre 2013 émis par la gérance de OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l. et reconnu et approuvé par la gérance de Unicity Intermediate qui précise essentiellement que:

1. l'Actionnaire Unique est le propriétaire légal et identifié des Parts Sociales de Unicity Intermediate qu'il détient libre de toute charge;

2. sur base des principes comptables généralement reconnus, la valeur nette des Parts Sociales de Unicity Intermediate apportées à la Société est évaluée à au moins vingt-cinq millions neuf cent quatorze mille sept cent un euro and quatorze cents (EUR 25,914,701.14);

3. il n'existe aucun obstacle juridique ou contractuel au transfert de la propriété des Parts Sociales de Unicity Inter-mediate à la Société; et

4. toutes les formalités afin de transférer la propriété juridique des Parts Sociales de Unicity Intermedieate à la Société ont été ou seront effectuées par la gérance de l'Actionnaire Unique.»

Le Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.»

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand six hundred euros (EUR 6,600.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.551 et ayant un capital social s'élevant à EUR 470.150,- (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que OCM Luxembourg Unicity Top Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et en cours d'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée le 8 novembre 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société)

- Que la comparante, représentée comme indiqué ci-avant, est l'associée unique de ladite société.

L'associée unique, précitée et représentée comme indiqué ci-avant, déclare que la souscription, dans l'acte de la constitution de la société daté du 8 novembre 2013, sous la référence L130193113, publié au Mémorial C, numéro 3282 du 24 décembre 2013, fait par le l'associée unique est à rectifier dans la version anglaise ainsi que la version française qui aura la teneur suivante:

Version anglaise:

"Subscription - Payment

Thereupon OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., prenamed and represented as described above, declares to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) newly issued class A shares of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of twenty-five million nine hundred and fourteen thousand seven hundred and one euro and fourteen cents (EUR 25,914,701.14) consisting of the twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Unicity Intermediate Shares) it holds in the share capital of OCM Luxembourg Unicity Intermediate Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Unicity Intermediate), having a net worth of twenty-five million nine hundred and fourteen thousand seven hundred and one euro and fourteen cents (EUR 25,914,701.14).

The contribution in kind of the Unicity Intermediate Shares to the Company, in an aggregate amount of twenty-five million nine hundred and fourteen thousand seven hundred and one euro and fourteen cents (EUR 25,914,701.14), is to be allocated as follows:

(iv) an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(v) an amount of twenty-five million seven hundred and sixty-two thousand forty-two euro and thirty-five cents (EUR 25,762,042.35) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the class A shares; and

(vi) the remainder, i.e. an amount of one hundred and forty thousand one hundred and fifty-eight euro and seventy-nine cents (EUR 140,158.79) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The value of the contribution of the Unicity Intermediate Shares has been certified to the undersigned notary by one certificate dated on October 11, 2013 issued by the management of the Sole Shareholder and respectively acknowledged and approved by the management of Unicity Intermediate which state in essence that:

5. The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Unicity Intermediate Shares, which it owns free of any encumbrances;

6. based on generally accepted accountancy principles, the net worth of the Unicity Intermediate Shares contributed to the Company is valued at least at twenty-five million nine hundred and fourteen thousand seven hundred and one euro and fourteen cents (EUR 25,914,701.14);

7. no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of the Unicity Intermediate Shares to the Company exist; and

8. all formalities to transfer the legal ownership of the Unicity Intermediate Shares to the Company have been or will be accomplished by the management of the Sole Shareholder.

The Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.”

Version française:

«Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., précitée, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A nouvellement émises de la Société et de les libérer entièrement par un apport en nature d'une valeur totale de vingt-cinq millions neuf cent quatorze mille sept cent un euro and quatorze cents (EUR 25.914.701,14) qui se compose de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Unicity Intermediate) qu'il détient dans le capital social de OCM Luxembourg Unicity Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Unicity Intermediate), ayant une valeur nette d'au moins vingt-cinq millions neuf cent quatorze mille sept cent un euro and quatorze cents (EUR 25.914.701,14).

L'apport en nature des Parts Sociales à la Société d'un montant total de vingt-cinq millions neuf cent quatorze mille sept cent un euro and quatorze cents (EUR 25.914.701,14) sera affecté comme suit:

(iv) un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est affecté au compte de capital social de la Société;

(v) un montant de vingt-cinq millions sept cent soixante-deux mille et quarante-deux euro et trente-cinq cents (EUR 25.762.042,35) est affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe A; et

(vi) la différence, c'est-à-dire, un montant de cent quarante mille cent cinquante-huit euro et soixante-dix-neuf cents (EUR 140.158,79) est affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport des Parts Sociales a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 11 octobre 2013 émis par la gérance de OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l. et reconnu et approuvé par la gérance de Unicity Intermediate qui précise essentiellement que:

5. l'Actionnaire Unique est le propriétaire légal et identifié des Parts Sociales de Unicity Intermediate qu'il détient libre de toute charge;

6. sur base des principes comptables généralement reconnus, la valeur nette des Parts Sociales de Unicity Intermediate apportées à la Société est évaluée à au moins vingt-cinq millions neuf cent quatorze mille sept cent un euro and quatorze cents (EUR 25.914.701,14);

7. il n'existe aucun obstacle juridique ou contractuel au transfert de la propriété des Parts Sociales de Unicity Intermediate à la Société; et

8. toutes les formalités afin de transférer la propriété juridique des Parts Sociales de Unicity Intermediate à la Société ont été ou seront effectuées par la gérance de l'Actionnaire Unique.»

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2013. Relation GRE/2013/5095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2014018327/211.

(140020783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

GEFS Pan Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 136.400,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 84.575.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty first day of November, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

there appeared:

GEFS International Finance S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 84.574 (the "Sole Shareholder"), duly represented herein by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialed and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record that:

(i) The Sole Shareholder holds all of the two thousand seven hundred twenty-eight (2,728) ordinary registered shares of a nominal value of fifty United States' Dollars (USD 50.-) each in the issued and paid up share capital of GEFS Pan Europe Holding S.à r.l., a private limited liability company according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under the number B 84.575 (the "Company"),

(ii) the Company was incorporated pursuant to a notarial deed of November 6, 2001, published in the Official Gazette of Luxembourg (Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) of March 14, 2002 no. 410 and its articles of association were last amended by deed of November 11, 2005, published in the Official Gazette of Luxembourg of March 3, 2006, no. 467;

(iii) the Company's share capital is set at one hundred thirty-six thousand four hundred United States' Dollars (USD 136,400) represented by two thousand seven hundred twenty-eight (2,728) ordinary registered shares of a nominal value of fifty United States' Dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up;

(iv) the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect from the date of this notarial deed;

(v) the Sole Shareholder hereby assumes the role of liquidator of the Company;

(vi) the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled in full or fully provided for as per the liquidation balance sheet of the Company as per November 21, 2013, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

(vii) as a consequence, the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

(viii) the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and is perfectly familiar with the financial situation of the Company;

(ix) the Sole Shareholder grants full discharge to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

(x) the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered offices of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation of the preceding text.
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-et-un jour du mois de novembre, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

GEFS International Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.574 (ci-après: l'«Associé Unique»), ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

(i) l'Associé Unique détient toutes les deux mille sept cent vingt-huit (2.728) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars américaines (USD 50.-) chacune dans le capital social de GEFS Pan Europe Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.575 (la «Société»);

(ii) la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 6 novembre 2001, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C du 14 mars 2002 no. 410, dont les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte notarié du 11 novembre 2005, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, du 3 mars 2006, no. 467;

(iii) Le capital social de la Société est actuellement fixé à cent trente-six mille quatre cents dollars américaines (USD 136.400.-) représenté par deux mille sept cent vingt-huit (2.728) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars américaines (USD 50.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées»;

(iv) par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

(v) par la présente, l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

(vi) l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné selon le bilan de liquidation de la Société en date du 21 novembre 2013, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

(vii) partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

(viii) l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

(ix) l'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

(x) les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15586. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014018849/99.

(140022186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2014.

**BSGoodS Luxembourg & DGM Academy, Société Anonyme,
(anc. BSGoodS Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1360 Findel, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 178.132.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of January.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr Serge SOUCEK, CEO & IATA Instructor, born in Luxembourg, on 24th April 1971, residing in L-6116 Junglinster, 10, rue Galgenberg, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him, which after being signed "ne varietur" by the empowered and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the public limited liability company («société anonyme») "BSGoodS Luxembourg S.A.", (the "Company"), with registered office in L-6116 Junglinster, 10, rue Galgenberg, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 178.132, incorporated by deed of the, officiating notary, on the 30th of May 2013, published in the Mémorial C number 1942 of the 10th of August 2013. The articles of incorporation have not been amended since then.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the Name of the Company into BSGoodS Luxembourg & DGM Academy, and subsequently to amend article 1 of the bylaws as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "BSGoodS Luxembourg & DGM Academy" (hereinafter the "Company")."

Second resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company to L-1360 Findel, Luxair Cargo Center, Office X-1117, and subsequently to amend article 4 of the bylaws as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality Sandweiler.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting."

Third resolution

The general meeting decides to purpose of the Company, and subsequently to amend article 3 of the bylaws as follows:

" **Art. 3.** The Company's purpose is:

- the Training, Coaching and Consulting in the Aviation Hospitality, Tourism, Leadership, and Logistics Industry, and "Dangerous Goods Management"

- the Purchasing, Selling, Renting of goods of the Domain "Dangerous Goods Management", as well as the realisation of all operations pertaining to the trading in as well as the export and the import of goods of all kinds and to the running of a commercial agency.

- the running of «Airline Services», including the selling of tickets, the introducing of clients and suppliers, as well as the activity of «General Sales Agent»

- the organization and management of in-service training for the above items, as well as the control, identification, control and monitoring of the historical staff of the branch, on request of a supplier or client.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises (in Luxembourg and/or in foreign undertakings) in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, bonds, notes, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Serge SOUCEK, CEO & IATA Instructor, né à Luxembourg, le 24 avril 1971, demeurant à L-6116 Junglinster, 10, rue Galgenberg, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société anonyme "BSGoodS Luxembourg S.A.", établie et ayant son siège social à L-6116 Junglinster, 10, rue Galgenberg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 178.132, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 2013, publié au Mémorial C numéro 1942 du 10 août 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en BSGoodS Luxembourg & DGM Academy et de modifier en conséquence de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "BSGoodS Luxembourg & DGM Academy" (ci-après la "Société").»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-1360 Findel, Luxair Cargo Center, Office X-1117 et de modifier en conséquence de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la Société et de modifier en conséquence de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est:

- la Formation, le Coaching et le conseil dans le domaine de l'aviation, hôtellerie, tourisme, leadership et de la logistique, et du «Dangerous Goods Management»,

- l'Achat, la Vente, la Location de biens du Domaine «Dangerous Goods Management», ainsi que la réalisation de toutes opérations concernant le commerce ainsi que l'exportation et l'importation de produits de toutes sortes et la direction d'une agence commerciale.

- l'exploitation d'un ou plusieurs «Airline Services», comprenant notamment la vente de billets, la mise en relation de clients et fournisseurs, ainsi que l'activité de «General Sales Agent»

- l'organisation et la gestion de formations continues dans pour les éléments ci-dessus, ainsi que le contrôle, l'identification, le contrôle du historique et de surveillance du personnel dans le domaine sur demande d'un client ou fournisseur.

La Société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations (luxembourgeoises et/ou étrangères) sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui favorisent son développement et son extension.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 février 2014. Relation GRE/2014/489. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014019425/143.

(140024620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Effects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 152.522.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «EFFECTS S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 66, rue du Dix Octobre à L-7243 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.522, constituée par un acte notarié du

1^{er} avril 2010 de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 mai 2010, numéro 1076 et dont les statuts n'ont pas été modifiés par la suite (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par, Serge ROLLINGER, ayant son adresse professionnelle à Bereldange (le «Président»).

Le Président nomme Yves SIBENALER ayant son adresse professionnelle à Bereldange, comme secrétaire (le «Secrétaire») et scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»).

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le Bureau).

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. La société a un capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, toutes nominatives et entièrement libérées.

II. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre des actions détenues par eux sont répertoriés sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par le Bureau et les mandataires, resteront jointes à ce procès-verbal.

III. Il apparaît selon la liste de présence que la totalité des actions émises par la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée, afin que l'Assemblée puisse valablement décider de tous les points de l'ordre du jour connus des actionnaires. Les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée au préalable et ont renoncé à toutes exigences de convocation et formalités.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes intermédiaires de la Société datés du 29 janvier 2014.
2. Dissolution de la Société, en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et lancement de la procédure de liquidation;
3. Nomination subséquente de, comme liquidateur de la Société et pouvoirs et autorisations au liquidateur; et
4. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée, l'Assemblée, après délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes intermédiaires de la Société datés du 29 janvier 2014.

Deuxième résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de lancer la procédure de liquidation.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer Monsieur Wei ZHANG, employé, né le 18 juillet 1978 en Zhejiang (Chine) demeurant à L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy comme liquidateur (le «Liquidateur»).

L'Assemblée accorde au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a comme mission de réaliser l'actif et le règlement du passif de la Société. Les actifs nets de la Société, après paiement du passif, seront distribués en nature ou en espèces par le Liquidateur aux actionnaires de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur peut payer une avance au surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou pris les dispositions nécessaires pour le paiement des dettes de la Société.

Le Liquidateur peut lier la Société par sa seule signature. La Société pourra aussi être liée en toute circonstance par la signature de quelque personne, dont le pouvoir de signature aura été délégué par le Liquidateur.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rollinger, Sibenaler, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 31 janvier 2014. Relation: RED/2014/256. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 07 février 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014019538/73.

(140025105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Domtar Luxembourg 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014019485/11.

(140025013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

SHIP Investor & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.897.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "SHIP Investor & Cy S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.673, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph WAGNER dated 3 August 2010, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 30 September 2010, number 2046, page 98184. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 December 2013, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of one million five hundred and forty-six thousand four hundred and thirty-five (1,546,435) Class A5 Shares and fifty-three thousand five hundred and sixty-five (53,565) Class B5 Shares (all together referred to as the "Repurchased Shares"), each such shares having each a nominal value of one penny (GBP 0.01) held by the limited shareholders of the Company (associés commanditaires) for an aggregate purchase price of three hundred and twenty-one million six hundred and twenty thousand one hundred and eighty-nine British Pounds (GBP 321,620,189.00).

2. To subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of sixteen thousand British Pounds (GBP 16,000.00) so as to bring it from its present amount of eighty thousand and two British Pounds (GBP 80,002.00) down to sixty-four thousand and two British Pounds (GBP 64,002.00) by cancellation of the Repurchased Shares.

3. To restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders

and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That all the shareholders of the Company have been validly convened by registered mail sent on the 20th of December 2013.

IV.- That the present meeting, representing ninety-five point eight (95.8%) at the share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of one million five hundred and forty-six thousand four hundred and thirty-five (1,546,435) Class A5 Shares and fifty-three thousand five hundred and sixty-five (53,565) Class B5 Shares (all together referred to as the "Repurchased Shares"), each such shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) held by the limited shareholders of the Company (associés commanditaires) for an aggregate purchase price of three hundred and twenty-one million six hundred and twenty thousand one hundred and eighty-nine British Pounds (GBP 321,620,189.00). The Repurchased Shares are redeemed from the Shareholders as follows:

- Seven hundred fifty four thousand three hundred and ninety eight (754,398) Class A5 Shares from Advent Ship (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.665 for an aggregate redemption price of one hundred fifty one million six hundred forty three thousand nine hundred and fifty nine British Pounds (GBP 151,643,959.00);

- Seven hundred fifty five thousand and four hundred (755,400) Class A5 Shares held by Bain Capital Ship S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.673 for an aggregate redemption price of one hundred and fifty one million eight hundred forty six thousand and ninety eight British Pounds (GBP 151,846,098.00);

- Two thousand eight hundred sixty-three (2,863) Class B5 Shares held by Barclays Private Credit Partners Fund L.P., a company incorporated in the Cayman Islands, registered at the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number 25954, having its registered office at Maples Corporate Services, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands for an aggregate redemption price of five hundred seventy five thousand five hundred thirty nine British Pounds and thirty three pence (GBP 575,539.33);

- Twelve thousand five hundred and fifty one (12,551) Class B5 Shares held by KAM Credit Investors L.P., a company incorporated in the State of Delaware, United States of America, registered with the State of Delaware registration authority under number 4890069, having its registered office at 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington, DE 19801, United States of America for an aggregate redemption price of two million five hundred twenty two thousand seven hundred and eighty eight British Pounds and seventy five pence (GBP 2,522,788.75);

- Nine thousand eight hundred and thirty six (9,836) Class B5 Shares held by TCW/Crescent Mezzanine Partners V (Cayman), Ltd., a company incorporated in the Cayman Islands, Cayman Islands, registered at Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited under number OG -198809, having its registered office at Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman for an aggregate redemption price of one million nine hundred and seventy seven thousand two hundred British Pounds and thirty one pence (GBP 1,977,200.31);

- One thousand two hundred and twenty five (1,225) Class B5 Shares held by MAC EQUITY HOLDINGS I, LLC, a company incorporated in the State of Delaware, United States of America, registered with the State of Delaware registration authorities under number 65-154-1925, having its registered office at 919 N. Market Street Ste. 770, Wilmington, DE 19801, United States of America for an aggregate redemption price of two hundred forty six thousand two hundred and eighty British Pounds and sixty six pence (GBP 246,280.66);

- Two thousand four hundred and forty one (2,441) Class B5 Shares held by TCW/Crescent Mezzanine Partners VB (Cayman), Ltd., a company incorporated in the Cayman Islands, registered at Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited under number OG 198800, having its registered office at Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands for an aggregate redemption price of four hundred ninety one thousand and thirty three British Pounds and sixty two pence (GBP 491,033.62);

- Four thousand four hundred and twenty one (4,421) Class B5 Shares held by TCW/Crescent Mezzanine Partners VC (Cayman), Ltd., a company incorporated in the Cayman Islands, registered at Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited under number OG-198812, having its registered office at Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands for an aggregate redemption price of eight hundred eighty eight thousand eight hundred and seventy seven British Pounds and seventy nine pence (GBP 888,877.79);

- Nine hundred and twenty five (925) Class B5 Shares held by Trust Company of the West, acting as trustee of TCW Capital Trust, a company incorporated in the State of California, United States of America, registered with the California

Secretary of State under number A421058, having its registered office at 865 S. Figueroa, Street, Suite 1800, Los Angeles, United States of America for an aggregate redemption price of one hundred eighty five thousand six hundred and fifty five British Pounds and twenty five pence (GBP 185,655.25);

- Two thousand eight hundred and sixty three (2,863) Class B5 Shares held by NYLCAP Mezzanine Partners III, LP, a company incorporated in the United States of America, registered at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America for an aggregate redemption price of five hundred seventy five thousand five hundred and thirty nine British Pounds and thirty three pence (GBP 575,539.33);

- Eight thousand seven hundred and sixty nine (8,769) Class B5 Shares held by KKR Mezzanine Partners I, LP, a company incorporated in the United States of America, registered with the State of Delaware registration authorities under number 4798952, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America for an aggregate redemption price of one million seven hundred sixty two thousand five hundred and eighteen British Pounds and eighty three pence (GBP 1,762,518.83);

- Two thousand eight hundred and sixty four (2,864) Class B5 Shares held by Paduba Industries Limited, a company incorporated in Ireland, registered at the Companies Registration Office Ireland under number 403971, having its registered office at Custom House Plaza Block 6, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland for an aggregate redemption price of five hundred seventy five thousand five hundred and thirty nine British Pounds and thirty three pence (GBP 575,539.33);

- Nine hundred and eighty six (986) Class A5 Shares held by Mr. David Yates, residing in The Mount, 28 Top Park, Gerrards Cross, Buckinghamshire SL9 7PW, United Kingdom for an aggregate redemption price of one hundred ninety eight thousand one hundred ninety eight British Pounds and forty four pence (GBP 198,198.44);

- Seven hundred and forty six (746) Class A5 Shares held by Mr. Peter Smith, residing in 4528 Prairie Avenue, Miami Beach, Florida, United States of America for an aggregate redemption price of one hundred forty nine thousand four hundred and seventy two British Pounds and ninety eight pence (GBP 149,472.98);

- Four hundred and sixty two (462) Class A5 Shares held by Mr. John Allan, residing in Eagle Lodge, Wellington Avenue, Virginia Water Surrey GU25 4QN, United Kingdom for an aggregate redemption price of ninety three thousand and twenty eight British Pounds and sixty four pence (GBP 93,028.64);

- Four thousand eight hundred and seven (4,807) Class B5 Shares held by Oregon Public Employees Retirement Fund, a company having its registered office at 350 Winter Street NE, Suite 100, Salem, Oregon 97301-3896, United States of America for an aggregate redemption price of nine hundred sixty six thousand four hundred and twenty eight British Pounds and forty six pence (GBP 966,428.46);

- Nine thousand nine hundred and twenty five (9,925) Class A5 Shares held by Mr. Phillip McGriskin, residing in 76 Bathurst Gardens, London, NW10 5HY, United Kingdom for an aggregate redemption price of one million nine hundred ninety four five hundred and sixty seven British Pounds and eighty pence (GBP 1,994,567.80);

- Nine thousand nine hundred and twenty five (9,925) Class A5 Shares held by Mr. Paul Townsend, residing in 54 Manor Way, Beckenham, Kent BR3 3LJ, United Kingdom for an aggregate redemption price of one million nine hundred ninety four five hundred and sixty seven British Pounds and eighty pence (GBP 1,994,567.80);

- Three thousand three hundred and eighty seven (3,387) Class A5 Shares held by Ares Limited, a limited liability company existing and incorporating under the laws of the Channel Islands, registered under number 107605 and having its registered office at 39/41 Broad Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PU, Channel Islands for an aggregate redemption price of six hundred eighty thousand six hundred and sixty eight British Pounds and ninety two pence (GBP 680,668.92);

- Ten thousand two hundred and twenty six (10,226) Class A5 Shares held by Appleby Trust (Jersey) Limited, acting in its capacity as a trustee of the WorldPay Equity Plan Employee Trust, a company incorporated on the Island of Jersey under company number 21755, whose registered office is at 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 1BD, Channel Islands for an aggregate redemption price of two million fifty five thousand seven hundred and fifteen British Pounds and eighty three pence (GBP 2,055,715.83);

- Three hundred and forty five (345) Class A5 Shares held by Mr. Mark Chambers, residing 6, Southern Road, London, N2 9LE, United Kingdom for an aggregate redemption price of sixty nine thousand three hundred and forty nine British Pounds and thirty five pence (GBP 69,349.35);

- One hundred seventy five (175) Class A5 Shares held by Mr. Erik Toivonen residing 6533 Old Highway 5S, Talking Rock, GA 30175, United States of America, for an aggregate redemption price of thirty four thousand six hundred and ninety four British Pounds and seventy eight pence (GBP 34,694.78);

- One hundred and fifteen (115) Class A5 Shares held by Mr. Ian Stuttard residing 545 Owens Farm Road, Milton, Georgia, 30004, United States of America for an aggregate redemption price of twenty three thousand one hundred and sixteen British Pounds and forty five pence (GBP 23,116.45);

- Three hundred and forty five (345) Class A5 Shares held by Mr. Ron Kalifa, residing at Coolaroo, Bickley Park Road, Kent BRI 2AT, United Kingdom for an aggregate redemption price of sixty nine thousand three hundred and forty nine British Pounds and thirty five pence (GBP 69,349.35).

Second resolution

The shareholders' meeting decides to subsequently decrease the share capital of the Company by an amount of sixteen thousand British Pounds (GBP 16,000.00) so as to bring it from its present amount of eighty thousand and two British Pounds (GBP 80,002.00) down to sixty-four thousand and two British Pounds (GBP 64,002.00) by cancellation of the Repurchased Shares.

Third resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

“ 5.1. The Company has a share capital of sixty-four thousand and two British Pounds (GBP 64,002.00) represented by six million four hundred thousand and two hundred (6,400,200) ordinary shares, having a par value of one penny (GBP 0.01) each, divided into:

5.1.1 six million one hundred eighty five thousand seven hundred thirty six (6,185,736) ordinary shares of class A, which are subdivided into (i) one million five hundred and forty-six thousand four hundred and thirty-four (1,546,434) class A1 shares (the “Class A1 Shares”), (ii) one million five hundred and forty-six thousand four hundred and thirty-four (1,546,434) class A2 shares (the “Class A2 Shares”), (iii) one million five hundred and forty-six thousand four hundred and thirty-four (1,546,434) class A3 shares (the “Class A3 Shares”) and (iv) one million five hundred and forty-six thousand four hundred and thirty-four (1,546,434) class A4 shares (the “Class A4 Shares” and together with the Class A1 Shares, the Class A2 Shares and the Class A3 Shares, the “Class A Shares”, their holders being the “Class A Shareholders”);

5.1.2 two hundred and fourteen thousand two hundred sixty four (214,264) ordinary shares of class B which are subdivided into (i) fifty-three thousand five hundred and sixty-six (53,566) class B1 shares (the “Class B1 Shares”), (ii) fifty-three thousand five hundred and sixty-six (53,566) class B2 shares (the “Class B2 Shares”), (iii) fifty-three thousand five hundred and sixty-six (53,566) class B3 shares (the “Class B3 Shares”) and (iv) fifty-three thousand five hundred and sixty-six (53,566) class B4 shares (the “Class B4 Shares and together with the Class B1 Shares, the Class B2 Shares and the Class B3 Shares, the “Class B Shares”, their holders being the “Class B Shareholders”); and

5.1.3 two hundred (200) management shares (the “Management Shares”), held by the unlimited shareholder (actionnaire commandité).”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «SHIP Investor & Cy S.C.A.» (la «Société») constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.897, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 3 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 30 septembre 2010, numéro 2046, page 98184. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du notaire ci-nommé en date du 9 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Prendre connaissance et d'approuver le rachat par la Société d'un million cinq cent quarante-six mille quatre cent trente-cinq (1.546.435) Actions de Catégorie A5 et cinquante-trois mille cinq cent soixante-cinq (53.565) Actions de

Catégorie B5 (formant ensemble les «Actions Rachetées », chacune de ces Actions ayant chacune une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01), détenues par les associés commanditaires de la Société pour un prix total de rachat de trois cent vingt et un millions six cent vingt mille cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 321.620.189,00).

2. Réduire le capital social de la Société d'un montant de seize mille Livres Sterling (GBP 16.000) de façon à le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille deux Livres Sterling (GBP 80.002,00) à soixante-quatre mille deux Livres Sterling (GBP 64.002,00) par l'annulation des Actions Rachetées.

3. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des actions représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que tous les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués par courrier recommandé envoyé le 20 décembre 2013.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant quatre-vingt-quinze virgule huit (95,8%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de prendre connaissance et d'approuver le rachat par la Société d'un million cinq cent quarante-six mille quatre cent trente-cinq (1.546.435) Actions de Catégorie A5 et cinquante-trois mille cinq cent soixante-cinq (53.565) Actions de Catégorie B5 (formant ensemble les «Actions Rachetées»), chacune de ces Actions ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01), détenues par les associés commanditaires de la Société pour un prix total de rachat de trois cent vingt et un millions six cent vingt mille cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 321.620.189,00). Les Actions Rachetées sont rachetées aux Actionnaires comme suit:

- Sept cent cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (754.398) Actions de catégorie A5 détenues par Advent Ship (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 154.665, pour un prix total de rachat de cent cinquante et un million six cent quarante-trois mille neuf cent cinquante-neuf Livres Sterling (GBP 151.643.959,00);

- Sept cent cinquante-cinq mille quatre cent (755.400) Actions de catégorie A5 détenues par Bain Capital Ship S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 158.673, pour un prix total de rachat de cent cinquante et un million huit cent quarante-six mille quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling (GBP 151.846.098,00);

- Deux mille huit cent soixante-trois (2.863) Actions de catégorie B5 détenues par Barclays Private Credit Partners Fund L.P., une société constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro 25954, ayant son siège social à Maples Corporate Services, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans, pour un prix total de rachat de cinq cent soixante-quinze mille cinq cent trente-neuf Livres Sterling et trente-trois pence (GBP 575.539,33);

- Douze mille cinq cent cinquante et une (12.551) Actions de catégorie B5 détenues par KAM Credit Investors L.P., une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès de State of Delaware registration authority sous le numéro 4890069 et ayant son siège social au 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington, DE 19801, Etats Unis d'Amérique, pour un prix total de rachat de deux millions cinq cent vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-huit Livres Sterling et soixante-quinze pence (GBP 2.522.788,75);

- Neuf mille huit cent trente-six (9.836) Actions de catégorie B5 détenues par TCW/Crescent Mezzanine Partners V (Cayman), Ltd., une société constituée et régie selon les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès de Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited sous le numéro OG -198809, ayant son siège social à Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans, pour un prix total de rachat d'un million neuf cent soixante-dix-sept mille deux cent Livres Sterling et trente et un pence (GBP 1.977.200,31);

- Mille deux cent vingt-cinq (1.225) Actions de catégorie B5 détenues par MAC EQUITY HOLDINGS I, LLC, une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès de State of Delaware registration authorities sous le numéro 65-154-1925 et ayant son siège social au 919 N. Market Street Ste. 770, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, pour un prix total de rachat de deux cent quarante-six mille deux cent quatre-vingt Livres Sterling et soixante-six pence (GBP 246.280,66);

- Deux mille quatre cent quarante et une (2.441) Actions de Catégorie B5 détenues par TCW/Crescent Mezzanine Partners VB (Cayman), Ltd., une société constituée et régie selon les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès de Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited sous le numéro OG-198800, ayant son siège social à Queensgate House, South

Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans, pour un prix total de rachat de quatre cent quatre-vingt-onze mille trente-trois Livres Sterling et soixante-deux pence (GBP 491.033,62);

- Quatre mille quatre cent vingt et une (4.421) Actions de Catégorie B5 détenues par TCW/Crescent Mezzanine Partners VC (Cayman), Ltd., une société constituée et régie selon les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès de Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited sous le numéro OG -198812, ayant son siège social à Queensgate House, South Church Street, P.O. Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans, pour un prix total de rachat de huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-dix-sept Livres Sterling et soixante-dix-neuf pence (GBP 888.877,79);

- Neuf cent vingt-cinq (925) Actions de Catégorie B5 détenues par Trust Company of the West, agissant en qualité de fiduciaire de TCW Capital Trust, une société constituée et régie selon les lois de Californie, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du California Secretary of State sous le numéro A421058, ayant son siège social au 865 S. Figueroa, Street, Suite 1800, Los Angeles, Etats Unis d'Amérique, pour un prix total de rachat de cent quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante-cinq Livres Sterling et vingt-cinq pence (GBP 185.655,25);

- Deux mille huit cent soixante-trois (2.863) Actions de Catégorie B5 détenues par NYLCAP Mezzanine Partners III, LP, une société constituée et régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center et ayant son siège social au 1209 Orange Street, New Castle County, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, pour un prix total de rachat de cinq cent soixante-quinze mille cinq cent trente-neuf Livres Sterling et trente-trois pence (GBP 575.539,33);

- Huit mille sept cent soixante-neuf (8.769) Actions de Catégorie B5 détenues par KKR Mezzanine Partners I, LP, une société constituée et régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de State of Delaware registration authorities sous le numéro 4798952, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, pour un prix total de rachat d'un million sept cent soixante-deux mille cinq cent dix-huit Livres Sterling et quatre-vingt-trois pence (GBP 1.762.518,83);

- Deux mille huit cent soixante-quatre (2.864) Actions de Catégorie B5 détenues par Paduba Industries Limited, une société constituée et régie par les lois Irlandaises, immatriculée au Companies Registration Office Ireland sous le numéro 403971 et ayant son siège social à Custom House Plaza Block 6, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande, pour un prix total de rachat de cinq cent soixante-quinze mille cinq cent trente-neuf Livres Sterling et trente-trois pence (GBP 575.539,33);

- Neuf cent quatre-vingt-six (986) Actions de Catégorie A5 détenues par Mr. David Yates, résidant à The Mount, 28 Top Park, Gerrards Cross, Buckinghamshire SL9 7PW, Royaume-Uni, pour un prix total de rachat de cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling et quarante-quatre pence (GBP 198.198,44);

- Sept cent quarante-six (746) Actions de Catégorie A5 détenues par Mr. Peter Smith, résidant au 4528 Prairie Avenue, Miami Beach, Floride, Etats-Unis d'Amérique, pour un prix total de rachat de cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-douze Livres Sterling et quatre-vingt-dix-huit pence (GBP 149.472,98);

- Quatre cent soixante-deux (462) Actions de Catégorie A5 détenues par Mr. John Allan, résidant à Eagle Lodge, Wellington Avenue, Virginia Water Surrey GU25 4QN, Royaume-Uni, pour un prix total de rachat de quatre-vingt-treize mille vingt-huit Livres Sterling et soixante-quatre pence (GBP 93.028,64);

- Quatre mille huit cent sept (4.807) Actions de Catégorie B5 détenues par Oregon Public Employees Retirement Fund, une société ayant son siège social au 350 Winter Street NE, Suite 100, Salem, Oregon 97301-3896, Etats-Unis d'Amérique, pour un prix total de rachat de neuf cent soixante-six mille quatre cent vingt-huit Livres Sterling et quarante-six pence (GBP 966.428,46);

- Neuf mille neuf cent vingt-cinq (9.925) Actions de Catégorie A5 détenues par Mr. Phillip McGriskin, résidant au 76 Bathurst Gardens, Londres, NW10 5HY, Royaume-Uni, pour un prix total de rachat d'un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante-sept Livres Sterling et quatre-vingt pence (GBP 1.994.567,80);

- Neuf mille neuf cent vingt-cinq (9.925) Actions de Catégorie A5 détenues par Mr. Paul Townsend, résidant au 54 Manor Way, Beckenham, Kent BR3 3LJ, Royaume-Uni, pour un prix total de rachat d'un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante-sept Livres Sterling et quatre-vingt pence (GBP 1.994.567,80);

- Trois mille trois cent quatre-vingt-sept (3.387) Actions de Catégorie A5 détenues par Ares Limited, une société constituée et régie par les lois des Iles Normandes, immatriculée sous le numéro 107605 et ayant son siège social au 39/41 Broad Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PU, Iles Normandes, pour un prix total de rachat de six cent quatre-vingt mille six cent soixante-huit Livres Sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 680.668,92);

- Dix mille deux cent vingt-six (10.226) Actions de Catégorie A5 détenues par Appleby Trust (Jersey) Limited, agissant en qualité de fiduciaire de WorldPay Equity Plan Employee Trust, une société constituée et régie par les lois des Iles Jersey, immatriculée sous le numéro 21755, et ayant son siège social au 13-14 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 1BD, Iles Normandes, pour un prix total de rachat de deux millions cinquante-cinq mille sept cent quinze Livres Sterling et quatre-vingt-trois pence (GBP 2.055.715,83);

- Trois cent quarante-cinq (345) Actions de Catégorie A5 détenues par Mr. Mark Chambers, résidant au 6, Southern Road, London, N2 9LE, Royaume-Uni, pour un prix total de rachat de soixante-neuf mille trois cent quarante-neuf Livres Sterling et trente-cinq pence (GBP 69.349,35);

- Cent soixante-quinze (175) Actions de Catégorie A5 détenues par Mr. Erik Toivonen, résidant 6533 Old Highway 5S, Talking Rock, GA 30175, Etats-Unis d'Amérique, pour un prix total de rachat de trente-quatre mille six cent quatre-vingt-quatorze Livres Sterling et soixante-dix-huit pence (GBP 34.694,78);

- Cent quinze (115) Actions de Catégorie A5 détenues par Mr. Ian Stuttard, résidant au 545 Owens Farm Road, Milton, Georgia, 30004, Etats-Unis d'Amérique, pour un prix total de rachat de vingt-trois mille cent seize Livres Sterling et quarante-cinq pence (GBP 23.116,45);

- Trois cent quarante-cinq (345) Actions de Catégorie A5 détenues par Mr. Ron Kalifa, résidant à Coolaroo, Bickley Park Road, Kent BRI 2AT, Royaume-Uni, pour un prix total de rachat de soixante-neuf mille trois cent quarante-neuf Livres Sterling et trente-cinq pence (GBP 69.349,35).

Seconde résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de seize mille Livres Sterling (GBP 16.000,00) de façon à le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille deux Livres Sterling (GBP 80.002,00) à soixante-quatre mille deux Livres Sterling (GBP 64.002,00) par l'annulation des Actions Rachetées.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à la réduction de capital ci-dessus, de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

5.1 «La Société a un capital social de soixante-quatre mille deux Livres Sterling (GBP 64.002,00) représenté par six millions quatre cent mille deux cent (6.400.200) actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), divisées en:

5.1.1 Six millions cent quatre-vingt-cinq mille sept cent trente-six (6.185.736) actions ordinaires de catégorie A, divisées en (i) un million cinq cent quarante-six mille quatre cent trente-quatre (1.546.434) actions de catégorie A1 (les «Actions de Catégorie A1»), (ii) un million cinq cent quarante-six mille quatre cent trente-quatre (1.546.434) actions de catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A2»), (iii) un million cinq cent quarante-six mille quatre cent trente-quatre (1.546.434) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A3»), et (iv) un million cinq cent quarante-six mille quatre cent trente-quatre (1.546.434) actions de catégorie A4 (les «Actions de Catégorie A4») et ensemble avec les Actions de Catégorie A1, les Actions de Catégorie A2 et les Actions de Catégorie A3, les «Actions de Catégorie A», leurs détenteurs étant les «Actionnaires de Catégorie A»);

5.1.2 Deux cent quatorze mille deux cent soixante-quatre (214.264) actions ordinaires de catégorie B, divisées en (i) cinquante-trois mille cinq cent soixante-six (53.566) actions de catégorie B1 (les «Actions de Catégorie B1»), (ii) cinquante-trois mille cinq cent soixante (53.566) actions de catégorie B2 (les «Actions de Catégorie B2»), (iii) cinquante-trois mille cinq cent soixante-six (53.566) actions de catégorie B3 (les «Actions de Catégorie B3») et (iv) cinquante-trois mille cinq cent soixante-six (53.566) actions de catégorie B4 (les «Actions de Catégorie B4») et ensemble avec les Actions de Catégorie B1, les Actions de Catégorie B2 et les Actions de Catégorie B3, les «Actions de Catégorie B», leurs détenteurs étant les «Actionnaires de Catégorie B»);

5.1.3 deux cents (200) actions de commandité (les «Actions de Commandités») détenues par l'actionnaire commandité.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 janvier 2014. Relation: EAC/2014/111. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014017628/373.

(140020141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Assurfin s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 63, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 173.670.

L'an deux mille quatorze, le sept janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Claude LIMPACH, employé privé, né à Luxembourg le 3 novembre 1979, demeurant à L-8291 Meispelt, 8, rue de Kosptal, détenteur de cinquante (50) parts sociales.

2. - Monsieur Cédric PICQUOIN, employé privé, né à Luxembourg le 4 août 1984, demeurant à L-4873 Lamadelaine, 83, rue de la Gare, détenteur de cinquante (50) parts sociales.

Les comparants préqualifiés, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "ASSURFEV s.à r.l." (numéro d'identité 2012 24 52 019), avec siège social à L-4831 Rodange, 63, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 173.670, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 novembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 301 du 7 février 2013,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante euros (€ 250.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) à douze mille sept cent cinquante euros (€ 12.750.-), par l'émission de deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Les associés décident de souscrire les deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune, chacun à concurrence d'une (1) part sociale et de les libérer par un paiement en espèces, de sorte que le montant de deux cent cinquante euros (€ 250.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Répartition du capital social

Suite à la prédite augmentation de capital, le capital social souscrit est réparti comme suit:

1. - Monsieur Claude LIMPACH, préqualifié,	
cinquante et une parts sociales	51
2. - Monsieur Cédric PICQUOIN, préqualifié,	
cinquante et une parts sociales	51
Total: cent deux parts sociales	102

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation de capital, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille sept cent cinquante euros (€ 12.750.-), représenté par cent deux (102) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune."

Cessions de parts sociales

I) Monsieur Claude LIMPACH, comparant sub 1.-, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, dix-sept (17) parts sociales qu'il détient dans la prédite société "ASSURFIN s.à r.l.", à Monsieur Jeff STEINFORT, agent d'assurances, né à Luxembourg le 26 février 1984, demeurant à L-4974 Dippach, 13, rue Centrale, ici présent et qui accepte.

II) Monsieur Cédric PICQUOIN, comparant sub 2.-, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, dix-sept (17) parts sociales qu'il détient dans la prédite société "ASSURFIN s.à r.l.", à Monsieur Jeff STEINFORT, préqualifié, ici présent et qui accepte.

Messieurs Claude LIMPACH et Cédric PICQUOIN, comparants, déclarent donner leur agrément aux cessions des parts sociales susvisées, en application de l'article 6 des statuts.

Conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et à l'article 1690 du Code Civil, la société "ASSURFIN s.à r.l.", ici représentée par ses deux gérants Messieurs Claude LIMPACH et Cédric PICQUOIN, préqualifiés, déclare accepter les présentes cessions.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part des cédants.

Après les prédites cessions, les cent deux (102) parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Claude LIMPACH, préqualifié,	
trente-quatre parts sociales	34
2) Monsieur Cédric PICQUOIN, préqualifié,	
trente-quatre parts sociales	34
3) Monsieur Jeff STEINFORT, préqualifié,	
trente-quatre parts sociales	34
Total: cent deux parts sociales	<u>102</u>

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Messieurs Claude LIMPACH, Cédric PICQUOIN et Jeff STEINFORT, préqualifiés, seuls associés de la société "ASSURFIN s.à r.l.", ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Jeff STEINFORT, préqualifié, en qualité de gérant, pour une durée indéterminée.

En conséquence, les trois gérants de la société sont désormais Messieurs Claude LIMPACH, Cédric PICQUOIN et Jeff STEINFORT, tous préqualifiés.

La société est valablement engagée en toutes circonstances:

- pour tout engagement d'un montant inférieur ou égal à dix mille euros (€ 10.000.-), par la signature individuelle de chaque gérant;
- pour tout engagement d'un montant supérieur à dix mille euros (€ 10.000.-), par la signature collective des trois gérants.

Déclaration

Messieurs Claude LIMPACH, Cédric PICQUOIN et Jeff STEINFORT, préqualifiés, déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, et consécutivement aux cessions de parts sociales ci-dessus, être les bénéficiaires actuels réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LIMPACH, PICQUOIN, STEINFORT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 janvier 2014. Relation: CAP 2014 161. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 30 janvier 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014018577/102.

(140020993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2014.

Bejaksa SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.639.

—
Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 10 février 2014

Monsieur Philippe Lambert, expert-comptable, demeurant professionnellement à L- 8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen est élu, avec effet au 30 janvier 2014, en tant que Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'échéance de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée de 2015.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme

BEJAKSA S.A., SPF

Référence de publication: 2014021343/14.

(140025999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Anglo Iron Ore Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.492.

—
In the year two thousand and fourteen, on the ninth of January,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Anglo American Ferrous Investments, a société à responsabilité limitée under Luxembourg Law, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 122.501 (hereafter the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal given on 7 January 2014;

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of Anglo Iron Ore Investments (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 122.492, incorporated under the denomination "Anglo American Investments 9" pursuant to a notarial deed dated 4 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 135 of 7th of February 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 20th of June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2023 of 21 August 2013.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty US dollars (USD 50) so as to raise it from its current amount of one hundred fifty-two thousand two hundred and fifty US Dollars (USD 152,250.-) to one hundred fifty-two thousand three hundred US Dollars (USD 152,300.-) through the issue of one (1) new share with a par value of fifty US Dollars (USD 50).

The one (1) new share is subscribed by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, for a total consideration of twelve million sixty-eight thousand eight hundred ninety-one US dollars (USD 12,068,891), out of which fifty US Dollars (USD 50) are allocated to the share capital of the Company and the remaining amount i.e. twelve million sixty-eight thousand eight hundred forty-one US dollars (USD 12,068,841) to the share premium account.

The subscribed new share is fully paid up in cash by the Sole Shareholder, prenamed, so that the aggregate amount of twelve million sixty-eight thousand eight hundred ninety-one US dollars (USD 12,068,891) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" 6.1. The Company's issued capital is set at one hundred fifty-two thousand three hundred US Dollars (USD 152,300.-), represented by three thousand and forty-six (3,046) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Whereof this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf janvier,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Anglo American Ferrous Investments, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122.501, (ci-après «l'Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 janvier 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul et unique associé de Anglo Iron Ore Investments (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122.492, constituée sous la dénomination «Anglo American Investments 9» suivant acte notarié en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 135 du 7 février 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 20 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2023 du 21 août 2013.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante US dollars (USD 50) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-deux mille deux cent cinquante US dollars (USD 152.250.-) à cent cinquante-deux mille trois cents US dollars (USD 152.300.-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50).

La nouvelle part sociale est souscrite par l'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de douze millions soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-onze US dollars (USD 12.068.891), dont cinquante US dollars (USD 50) sont affectés au capital social de la Société et le solde, soit douze millions soixante-huit mille huit cent quarante et un US dollars (USD 12.068.841) sont affectés au compte de prime d'émission.

La nouvelle part sociale ainsi souscrite est intégralement libérée en numéraire par l'Associé Unique, prénommée, de sorte que le montant total de douze millions soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-onze US dollars (USD 12.068.891) est à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" 6.1. La Société a un capital émis de cent cinquante-deux mille trois cents US dollars (USD 152.300.-), représenté par trois mille quarante-six (3.046) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50.-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2014. REM/2014/166. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014019360/99.

(140024582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Euretpark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8550 Noerdange, 2C, Schweecherdaulerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 184.209.

— STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

STICHING ADMINISTRATIEKANTOOR GROENINGHE ayant son siège social à NL-5682 PE BEST, 45, Bosseveg, représentée par Madame Diana Taets et Monsieur Leo Van Tuyckom,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Hubert De Vos, directeur administratif et financier, né à Willebroek, Belgique, le 12 octobre 1960, demeurant à B-9150 Bazel, 25B, Hoogstraat,

en vertu d'une procuration, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée,

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue au nom et pour le compte de sa mandataire:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EURETPARK S.A..

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Beckerich.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou de la gestion des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle d'un (1) administrateur de catégorie A soit par la signature individuelle de l'administrateur unique au cas où le conseil d'administration est composé d'un seul membre ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mil quatorze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quinze.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

STICHING ADMINISTRATIEKANTOOR GROENINGHE, préqualifiée:	100 actions
TOTAL:	100 actions

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente constitution, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, préqualifiée, et représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée par l'organe de son représentant préqualifié en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur de catégorie A:

Monsieur Hubert DE VOS, directeur administratif et financier, né à Willebroek, Belgique, le 12 octobre 1960, demeurant à B-9150 Bazel, 25B, Hoogstraat.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie B:

Madame Bettina Annette VAN DEN ABEELE, juriste, née à Cologne (Allemagne), le 14 novembre 1956, demeurant à L-8550 Noerdange, 2C, Schweecherdaulerstros,

Monsieur Laurent HUSS, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 09 septembre 1956, demeurant à L-8289 Kehlen, 43, Am Duerf.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société Fiduciaire Cabexco S.à.r.l. ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2020.

5) Le siège social est fixé à L-8550 Noerdange, 2C, Schweecherdaulerstros.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: H. DE VOS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 22 janvier 2014. Relation: CAP/2014/245. Reçu soixante-quinze euros.75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014019553/157.

(140024415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Novocure Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014019758/10.

(140025166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

C.P.L., Compagnie de Plâtrerie et de Façades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 32, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 20.222.

L'an deux mil quatorze, le dix janvier,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

ont comparu:

1. Madame Gabrielle HEIDT, gérante de société, née à Echternach le 18 juillet 1962, matricule 1962 07 18 184, veuve de Monsieur André STEFFEN, demeurant à L-8321 Olm, 10, rue D. Eisenhower,

Et

Monsieur Marc STEFFEN, salarié, né à Luxembourg le 05 mars 1984, matricule 1984 03 05 131, époux de Madame Elisabeth KLOOS, demeurant à L-8358 Goebblange, 3F, rue Principale,

ainsi que

2. Monsieur Paulo Alexandre MARQUES DA SILVA, façadier, né à Molelos, Portugal, le 05 août 1973, matricule 1973 08 05 333 et son épouse Madame Eugenia Elisabete FERREIRA PINHO, salariée, née à Hagen, Allemagne, le 14 janvier 1975, matricule 1975 01 14 329, demeurant ensemble à L-4710 Pétange, 32, rue d'Athus,

Après avoir établi que les comparants sub 1. possèdent ensemble toutes les mille trois cents (1.300) parts de la société à responsabilité limitée COMPAGNIE DE PLATRIERIE ET DE FACADES s.à r.l. en abrégé C.P.L. s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8321 Olm, 10, rue D. Eisenhower, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 20.222,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 04 février 1983, publié au Mémorial C numéro 84 du 25 mars 1983

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 06 février 1996, publiée au Mémorial C numéro 219 du 02 mai 1996,

les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Cession de parts sociales:

Madame Gabrielle HEIDT, préqualifiée, cède et transporte à Monsieur Paulo MARQUES DA SILVA, également préqualifié, ici présent et qui accepte, toutes les 650 parts détenues par elle dans le capital de la société, aux clauses et conditions convenues entre parties.

Monsieur Marc STEFFEN, préqualifié, cède et transporte à Madame Eugenia FERREIRA PINHO, également préqualifiée, ici présente et qui accepte, toutes les 650 parts détenues par lui dans le capital de la société, aux clauses et conditions convenues entre parties.

Suite à cette cession les cédants déclarent n'avoir plus aucune revendication quelconque contre la société, les cessionnaires deviennent propriétaires des parts cédées avec tous les droits et devoirs y attachés à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître le bilan et le compte des pertes et profits de la société et n'avoir aucune revendication de quelque nature contre les cédants.

Gérance:

L'assemblée accepte la démission de Madame Gabrielle HEIDT de son poste de gérant.

L'assemblée la remercie et lui accorde décharge de son mandat.

L'assemblée nomme gérant unique de la société:

Monsieur Paulo Alexandre MARQUES DA SILVA, façadier, né à Molelos, Portugal, le 05 août 1973, matricule 1973 08 05 333 demeurant à L-4710 Pétange, 32, rue d'Athus.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Siège social:

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-4710 Pétange, 32, rue d'Athus.

En suite de cette résolution, l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

«Le siège de la société est établi dans la Commune de Pétange.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Heidt, M. Steffen, P. Marques, E. Ferreira, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 13 janvier 2014. Relation: CAP/2014/125. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014019467/60.

(140025104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Meritor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 394.032.781,44.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 72.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014019732/10.

(140024844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Novadelta Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 21A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.742.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014019757/12.

(140025229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Palais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 108.894.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PALAIS S.A." (numéro d'identité: 2006 22 06 293), avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 108.894, constituée sous la forme d'une société anonyme holding et sous la dénomination de «KARAGA HOLDING S.A.» suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER de résidence à Sanem, en date du 24 juin 2005, publié au Mémorial C,

numéro 1138 du 3 novembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 21 février 2006, publié au Mémorial C, numéro 1116 du 8 juin 2006, ledit acte contenant notamment abandon du statut fiscal de la société holding et changement de la dénomination sociale en «PALAIS S.A.»

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie SCHUL, comptable, demeurant professionnellement à Windhof.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} et du premier alinéa de l'article 8 des statuts de la société.

2) Commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, rassemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons et en conséquence de modifier:

a) le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

1°) version française:

" **Art. 1^{er} . al. 2.** Le siège social est établi à Windhof."

2°) version anglaise:

" **Art. 1^{er} . par. 2.** The registered office is established in Windhof."

b) le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

1°) version française:

" **Art. 8. al. 1^{er} .** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois d'août à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

2°) version anglaise:

" **Art. 8. par. 1.** The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday of August at 10.00 am."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société "KOBUS S.à r.l." de sa fonction de commissaire aux comptes de la société et de lui donner décharge de sa fonction.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée «SD COMPTA S.à r.l.». ayant son siège social L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 89.036.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: SCHUL, DEMEYER, J.-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 janvier 2014. Relation: CAP/2014/290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 4 février 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014021252/70.

(140024730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2014.

Advanced Technics Properties SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.384.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 octobre 2013

1. la cooptation de Madame Nadia Uwimana est ratifiée.

2. les mandats d'Administrateur de Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Monsieur François LANNERS, employé privé, domicilié professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Madame Nadia UWIMANA, employée privée, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

3. le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de Tan 2019.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Certifié sincère et conforme

ADVANCED TECHNICS PROPERTIES SPF S.A.

S. BAERT / F. LANNERS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014021293/20.

(140025587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.

Anci sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 97, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 174.292.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés, exerçant le pouvoir de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Ratification de la démission du gérant administratif:

- Monsieur Carmine DEROSA, gérant, né le 13 mai 1957 à Barletta (Italie), demeurant à L-4069 Esch/Alzette, 20 rue Dr. Emile Colling.

2) Ratification de la démission du gérant technique:

- Madame Vittoria MODUGNO, gérante, née le 1^{er} juillet 1963, à Polignano-a-Mare (Italie), demeurant à L-4069 Esch/Alzette, 20, rue Dr. Emile Colling.

3) Nomination du gérant technique:

- Monsieur Carmine DEROSA, gérant, né le 13 mai 1957 à Barletta (Italie), demeurant à L-4069 Esch/Alzette, 20 rue Dr. Emile Colling.

4) Nomination du gérant administratif:

- Madame Vittoria MODUGNO, gérante, née le 1^{er} juillet 1963, à Polignano-a-Mare (Italie), demeurant à L-4069 Esch/Alzette, 20, rue Dr. Emile Colling.

5) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Esch/Alzette, le 07 février 2014.

Les Associés

Référence de publication: 2014021305/25.

(140025679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2014.